

Dans ce numéro:

Corinne Gendron, Marie-France Turcotte et Emmanuelle Champion nous donne le point de vue de la Chaire sur l'affaire Wal-Mart, les détails à la page 3.

Inês Lopes a assisté à la présentation du film *Le Cauchemar de Darwin* d'Hubert Sauper, organisée par la Chaire de Responsabilité sociale et de développement Durable. Vous trouverez son compte-rendu dans ce numéro à la page 4.

La Chaire a eu le privilège d'accueillir les Professeurs Dietlind Stolle et Michele Micheletti lors d'un séminaire exceptionnel sur le consumérisme politique. Vous trouverez la synthèse de Caroline Mailloux à la page 8 de ce numéro.

Benjamin Huybrechts, un collègue d'outre-Atlantique, nous offre en primeur un aperçu de ses travaux sur la reconnaissance publique du commerce équitable à la page 11.

Ana Isabel Otero a eu la chance de participer à un symposium sur l'achat public éthique qui s'est tenu en Espagne. Plus de détails à la page 13.

Cette année, le cycle de séminaire de la Chaire s'organise autour du thème de la gouvernance et de la légitimité. Valérie Demers nous livre une synthèse des échanges et débats qui se sont tenus lors du deuxième séminaire concernant l'œuvre de Habermas, voir page 16.

Bonne lecture à tous!

Éditorial, Lysiane Roch, rédactrice en chef

Le projet de loi 118 : un pas vers un développement durable au Québec?

Il y a maintenant près d'un an

que le Ministère de l'Environnement du Québec, devenu entre-temps Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, déposait l'avant-projet de loi sur le développement durable et son plan de développement durable pour le Québec. Si de nombreux groupes écologistes se sont montrés favorables à l'initiative, ils n'en attendaient pas moins la transformation des intentions en actions concrètes pour se réjouir.

Après avoir reçu et analysé 582 mémoires et entendu 3500 personnes dans le cadre de sa tournée de consultation sur le plan de développement durable du Québec, le Ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs souhaite maintenant adopter le projet de loi 118, soit la Loi sur le développement durable. À cet effet, 53 groupes sont présentement entendus dans le cadre de consultations particulières. La Chaire de responsabilité sociale et de développement durable faisait partie de ces groupes consultés. À l'heure où le projet de loi est sur le point d'être adopté, certaines questions s'imposent. Comment le Ministère a-t-il pris en compte, dans le projet de loi, les 4000 recommandations reçues lors des consultations? Quelles modifications ont été apportées par rapport à l'avant-projet de loi? Le projet de loi peut-il être considéré comme un pas dans la bonne direction pour le développement durable au Québec?

Une des modifications importantes entre l'avant-projet et le projet de loi se trouve dans la définition du développement durable. Dans l'avant-projet de loi, on entendait par développement durable « [le] processus continu d'amélioration des conditions d'existence des populations actuelles qui ne compromet pas la capacité des générations futures de faire de même et qui intègre harmonieusement les dimensions environnementale, sociale et économique du développement ». On pouvait alors reprocher à cette définition de mettre l'accent sur l'amélioration des conditions de vie plutôt que sur la notion de besoin, et plus particulièrement les besoins des plus démunis, comme c'est le cas dans le rapport Brundtland. Dans le projet de loi 118, le développement durable est défini comme un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. » On peut voir que c'est la réponse aux besoins, et non l'amélioration des conditions de vie, qui est au centre de la vision du développement durable, ce qui constitue un gain important. La seconde partie de la définition se rapproche davantage de celle de l'avant-projet : « Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique [...]. » Dans l'ancienne définition comme dans la nouvelle, on évite de prendre en considéra-

tion que les dimensions économiques, environnementales et sociales peuvent parfois entrer en conflits et demander des arbitrages. Le développement durable pourrait alors consister à faire du développement économique tout en prenant quelques mesures environnementales et sociales qui nuisent peu à l'économie. Dans son mémoire, la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable propose plutôt de donner une définition tripolaire hiérarchisée du développement durable, dans laquelle le développement social et individuel est une fin, l'économie un moyen et l'intégrité écologique une condition. L'équité, quant à elle, devrait être à la fois condition, moyen et fin du développement durable.

Le projet de loi 118 prévoit toujours la création d'un Fonds vert, qui vise « à appuyer la réalisation de mesures favorisant un développement durable [...] de même qu'à permettre aux ministres [...] d'apporter un soutien financier, notamment aux municipalités et aux organismes sans but lucratif oeuvrant dans le domaine de l'environnement. » Pour la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable, le budget prévu pour le Fonds vert est largement insuffisant compte tenu du rôle qu'il est appelé à jouer, tout comme celui du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Rappelons que ce dernier a subi une coupure de 14 millions cette année. Alors que le budget du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ne représente plus que 0,31% des dépenses totales du gouvernement, on peut se demander dans quelle mesure il sera à même de mener à bien cette mission d'envergure qu'est la mise en œuvre du développement durable au Québec.

Il n'y a pas que le budget qui soulève des doutes quant au potentiel réel du projet de loi, mais aussi l'idée même de confier la mise en œuvre du développement durable au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Comment ce dernier pourrait-il s'imposer à d'autres Ministères telles que le Ministère du développement économique et régional, le Ministère des Finances, le Ministère de l'Agriculture et le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, autant de Ministères dont les actions touchent directement le développement durable? Pour que l'ensemble des politiques publiques soient

cohérentes les unes avec les autres ainsi qu'avec les principes de base du développement durable, il faudrait que le plan de développement durable soit élaboré et mis en œuvre par une instance du plus haut niveau du gouvernement du Québec, et ceci en concertation avec tous les Ministères qui présentent une dimension sociale, environnementale et/ou économique.

Le projet de loi 118 peut être considéré comme un pas dans la bonne direction si on le considère pour ce qu'il est : un projet de verdissement de l'appareil administratif. L'expression «virage vers le développement durable pour le Québec» est alors trompeuse. Pour prendre un tel virage, celui d'un développement durable à l'échelle de la société québécoise, c'est une toute autre démarche qu'il faudrait entreprendre. La volonté du gouvernement du Québec de prendre cette direction est d'ailleurs très questionnable et des gestes concrets en ce sens se font toujours attendre. À moins que le Ministère ne prenne rapidement une position cohérente avec une définition hiérarchisée du développement durable dans des dossiers urgents tels que celui de la lutte aux changements climatiques, des élevages porcins et des organismes génétiquement modifiés, nombre de citoyens et de groupes environnementaux qui souhaitent un développement durable appliqué à l'ensemble de la société et non pas qu'à l'administration commenceront à croire que le projet de loi 118 n'est rien de plus qu'une vaste campagne de relations publiques.

¹Document de consultation. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/2004-2007/>

²Richer, Jocelyne. 2004. «Le plan de développement durable se borne à définir des grandes orientations». *Le droit*, Actualités, 26 novembre, p.18.

³La Chaire de responsabilité sociale et de développement durable a d'ailleurs produit un mémoire sur le sujet, dont certains arguments seront repris ici. Voir :

Gendron, Corinne et al. 2005. *Mémoire de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable remis à la Commission des transports et de l'environnement dans le cadre des consultations particulières et des audiences publiques sur la Loi sur le développement durable (projet de loi n. 118)*. 60 p.

⁴Commission mondiale sur l'environnement et le développement. 1988 *Notre avenir à tous*. Éditions du Fleuve, Publication du Québec.

⁵L'équité est entendue ici comme équité intergénérationnelle et intragénérationnelle.

⁶Champagne, Anne-Louise. 2004. «Budget Séguin. Environnement. Loin de la plate-forme électorale.» *Le Soleil*, Actualités, mercredi 31 mars, p. A9.

Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est fier de ces coupures, se disant capable de faire plus avec moins. Nous aimerions bien pouvoir trouver des données à ce sujet.

⁷Idem.

Affaire Wal-Mart : « une responsabilité sociale à bas prix! »

Par

Corinne Gendron, LL. B., MBA, Ph. D., Professeure au département d'Organisation et de Gestion des ressources humaines et Titulaire, Chaire de responsabilité sociale et de développement durable, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal

Emmanuelle Champion, B. A., M. Sc., Étudiante au doctorat en administration, Chaire de responsabilité sociale et de développement durable, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal

Marie-France Turcotte, B. Sc., M. Sc., Ph. D., Professeure au département de Stratégie des affaires et Chercheure principale, Chaire de responsabilité sociale et de développement durable, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal

La diffusion du reportage *La face cachée de l'empire Wal-Mart vendredi dernier à l'émission Zone libre a indigné à juste titre plusieurs téléspectateurs, citoyens et consommateurs. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que les pratiques de cette entreprise sont dénoncées dans les médias. Déjà en 1992, il y a donc treize ans, Dateline NBC avait montré des enfants du Bangladesh fabricant des T-Shirts pour Wal-Mart. En 2001, le National Labor Committee, un groupe américain de défense des droits de la personne, exposait au grand jour les conditions de travail déplorables des travailleurs des sous-traitants de Wal-Mart au Honduras : heures supplémentaires forcées, liberté d'association interdite et violations des droits fondamentaux. Également reconnue pour ses pratiques anti-syndicales dont le Québec fut le témoin privilégié ces dernières années, Wal-Mart est ainsi devenue la cible de contestations de mieux en mieux orchestrées par les ONG de défense des droits des travailleurs et les actionnaires activistes. C'est d'ailleurs suite à de telles pressions que l'entreprise se targue aujourd'hui d'avoir adopté un « code de conduite très strict » dont elle prétend vérifier l'application auprès de chacun de ses fournisseurs.*

En fait, après des années d'un silence qu'on pourrait qualifier d'arrogant dans les circonstances, Wal-Mart s'est rendue à l'évidence que son image ternie par des campagnes de plus en plus virulentes risquait de nuire à ses résultats financiers et commerciaux à plus ou moins brève échéance. Selon un rapport de la société McKinsey de 2004 dont fait état le journal Libération, 2% à 8% des clients ont cessé de magasiner chez Wal-Mart en raison de pratiques qu'ils jugent condamnables. Si bien que l'entreprise perçoit enfin l'intérêt d'une politique de responsabilité sociale susceptible de restaurer son image malmenée et de minimiser ce qu'on appelle « le risque réputationnel ».

Si l'on se fie au site Web de l'entreprise, la stratégie de Wal-Mart en matière de responsabilité sociale (outre ses activités de philanthropie) se résume à deux composantes principales : un règlement (qualifié de « code d'éthique ») pour ses employés, et des exigences pour ses fournisseurs étrangers. Les normes applicables aux fournisseurs interdisent le travail forcé et le travail des enfants de moins de 14 ans, et exigent le respect des lois nationales et locales, notamment en regard des heures de travail et de la rémunération, tout en se gardant de faire référence aux conventions internationales.

Dans son rapport 2004 Report on standards for suppliers, Wal-Mart déclare avoir procédé à 12 500 inspections dans pas moins de 7 600 usines, menant à la suspension de 1 500 fournisseurs dont 108 pour violation de la clause interdisant le travail des enfants. Comme on a pu le voir dans le reportage, Wal-Mart affiche un ton ferme à l'égard de ses sous-traitants fautifs : qualifiant la situation d'inacceptable, son représentant s'empresse de préciser que les relations d'affaires avec les fournisseurs visités ont été immédiatement suspendues. Voilà de quoi rassurer le consommateur qui a pu, sans trop de mauvaise conscience, poursuivre ses achats chez Wal-Mart le lendemain de la diffusion du reportage. Mais lorsqu'on sait que la situation persiste depuis plusieurs décennies déjà, on peut s'interroger sur l'efficacité de la stratégie mise de l'avant par l'entreprise, et donc sur sa réelle volonté de mettre fin à de telles pratiques chez ses fournisseurs.

D'une part, même si Wal-Mart se targue d'appliquer un code de conduite des plus stricts, on peut faire remarquer qu'elle a choisi de s'aligner sur la certification WRAP (Worldwide Responsible Apparel Production) qui est issue de l'industrie, plutôt que sur celle du FLA (Fair Labor Association) ou encore SA 8000, issues de la société civile et considérées comme beaucoup plus contraignantes. Ainsi, même si les exigences de ces certifications s'inspirent tou-

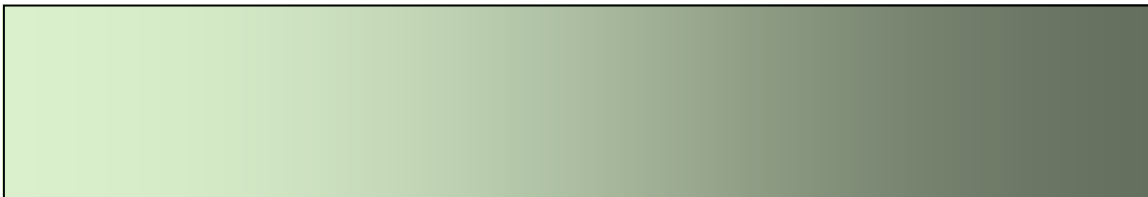
tes des conventions internationales sur le travail et les droits humains, leur formulation les rend plus ou moins flexibles selon les contextes nationaux notamment. À titre d'exemple, le WRAP exige que le nombre d'heures de travail hebdomadaire maximal fixé par la loi du pays concerné soit respecté, alors que le FLA ajoute qu'une semaine ne peut dépasser 48 heures de travail. Mais les différences les plus importantes entre les systèmes de certifications s'attachent au processus de contrôle. Le système de certification WRAP n'exige pas l'indépendance des vérificateurs, et ne les oblige ni à consulter des ONG locales ou des organisations de travailleurs, ni à interviewer des employés que ce soit sur ou en dehors du site de travail. Ajoutons que de l'aveu même de Wal-Mart (p. 3 du rapport sur ses fournisseurs), seules huit pour cent des vérifications sont des « audits surprise », ce qui correspond même à une augmentation substantielle puisqu'il n'y en avait qu'un pour cent auparavant. Voilà qui suscite un large doute sur les résultats des vérifications auxquelles les fournisseurs ont eu tout le loisir de se préparer, surtout compte tenu de la sanction applicable, et sur l'efficacité réelle du processus mis de l'avant par l'entreprise.

D'autre part, on ne peut passer sous silence le couperet que fait tomber Wal-Mart sur les fournisseurs faisant l'objet du reportage en guise de sanction, et dont se désole Luc Chartrand sur le site Web de Zone libre. Si cette réaction immédiate peut rassurer le consommateur qui ne souhaite certainement pas se trouver complice d'exploitation par le simple fait d'acheter un T-Shirt, on peut se demander s'il s'agit de la meilleure attitude à adopter dans les circonstances, et si l'entreprise ne se contente pas ainsi de déplacer le problème. En faisant chaque fois affaire avec de nouveaux fournisseurs, Wal-Mart incite certainement ses sous-traitants à redoubler d'ardeur pour camoufler leurs pratiques non-conformes de manière à conserver leur lien d'affaires, plutôt qu'à s'engager dans un processus se traduisant par une hausse des coûts de production. En effet, selon un rapport du National Labor Committee et du China Labor Watch, Wal-Mart n'hésite pas à changer de fournisseur dès qu'elle déniche un sous-

traitant qui offre des prix moins élevés, même si la différence est minime. Bref, l'entreprise exacerbe d'un côté une compétition qui pousse ses sous-traitants à réduire par tous les moyens leurs coûts de production, et leur exige de l'autre le respect de normes minimales de travail afin de s'éviter l'odieux de contribuer à l'appauvrissement et à l'asservissement des populations du Sud.

Il y a pourtant d'autres manières de faire. Précisément parce qu'elle n'a pas été un exemple en la matière, l'expérience de Gildan vaut la peine d'être mentionnée. À l'issue d'une controverse de plusieurs années, l'entreprise a adopté la certification FLA et a commencé à offrir des compensations à ses travailleurs licenciés. Elle s'implique peu à peu dans les communautés où elle s'est installée, et amorce un dialogue avec les ONG de défense des droits des travailleurs et des droits humains.

Bref, la responsabilité sociale que prétend assumer Wal-Mart est à l'image de sa politique de commercialisation : c'est une responsabilité au prix le plus bas. Parce qu'elle ne peut plus ignorer les attaques dont elle fait l'objet, elle a certes choisi un discours ferme qui condamne sans appel les pratiques de ses fournisseurs délinquants; cela lui permet de rassurer un consommateur de moins en moins indifférent au sort des populations du Sud. Mais l'examen de la stratégie de Wal-Mart démontre clairement la superficialité d'un discours qui semble avant tout destiné à camoufler l'absence d'engagement en matière de responsabilité sociale. Les groupes de la société civile auront encore fort à faire pour ébranler la conscience de ce géant. En attendant un véritable changement de cap chez Wal-Mart, qui en surprendra plus d'un, on pourra suivre le résultat de la poursuite intentée par l'International Labor Rights Fund (ILFR) dont faisait état Le Devoir le 15 septembre dernier, qui vise à faire reconnaître le caractère légalement contraignant des engagements que prend Wal-Mart dans le code de conduite qu'elle prétend appliquer à ses fournisseurs.



La Chaire vous convie.....



CHAIRE de responsabilité
sociale et de
développement durable
ESG UQAM

I N S T I T U T
D'ÉTUDES INTERNATIONALES DE
M O N T R É A L

Conférences de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable et de l'Institut d'études internationales de Montréal, dans le cadre du Rendez-vous citoyen Kyoto <http://rendez-vous-citoyen-kyoto.org/>

Les enjeux de la Onzième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Première réunion des Parties au Protocole de Kyoto

29 novembre 2005, 200, av. Sherbrooke ouest, SH-2800, 19h

Présidence : Lucie Sauvé (Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement)

Pierre Beaudet (Alternatives)

Winston Gereluk (Internationale des services publics)

Philippe Bourke (Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec)

Bilan de la Onzième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Première réunion des Parties au Protocole de Kyoto

12 décembre 2005, 200, av. Sherbrooke ouest, SH-2800, 19h.

Présidence : Corinne Gendron (Titulaire de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable)

Évelyne Dufault (UQAM)

Hugo Séguin (Équiterre)

Robert Noël de Tilly (Direction des politiques de l'air au Ministère Développement Durable, Environnement et Parcs).

Steven Guilbault (Greenpeace)

Le cauchemar de Darwin et le rêve d'Hubert Sauper

Par Inês Lopes

Étudiante au doctorat en psychologie de l'éducation, UQÀM
Coordonnatrice de Cinéma Política – UQÀM, cinemapoliticauqam@yahoo.ca

Le 10 novembre dernier, plusieurs ont eu l'occasion d'assister à la projection du documentaire *Le cauchemar de Darwin* suite à laquelle son réalisateur Hubert Sauper et deux panélistes ont répondu aux questions de l'auditoire. Donna Mergler, professeure à l'Institut des sciences de l'environnement, et Diana Bronson, spécialiste de la mondialisation et des droits de la personne avec Droits et démocratie, accompagnaient donc Hubert Sauper. Animé par Corinne Gendron, Titulaire de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable de l'UQÀM, l'événement fut un véritable succès : documentaire percutant, salle comble, échanges riches entre le public et le panel.

« Le cauchemar de Darwin » traite des effets de la mondialisation sur les peuples moins nantis, en l'occurrence la population de la Tanzanie. Mais comme Hubert l'explique subséquemment, cet exemple n'en est qu'un parmi tant de situations semblables amenées par les nouvelles réalités économiques.

Ce documentaire est tourné de façon non conventionnelle, sans tout expliquer de façon linéaire et chronologique. Il se veut d'abord une juxtaposition d'images, de problèmes, de phénomènes. Des pièces disjointes d'un casse-tête. On ne comprend pas tout illico, on se questionne, mais le réalisateur arrive à tout lier avant la fin du documentaire.

Alors, à la manière Sauper, juxtapositions : On voit la tour de contrôle de Mwanza en Tanzanie, des pêcheurs vendant leurs poissons aux usines, les « petites amies » des pilotes amenant ces poissons en Europe. On demande à un Tanzanien : « Qu'est-ce que ces avions amènent quand ils arrivent de l'Europe? ». Il répond : « Ils sont vides; ils ramènent simplement du poisson en Europe ». On nous parle de la Perche du Nil, ce poisson très lucratif introduit en Afrique dans le cadre d'une « recherche scientifique » mais ayant ravagé l'équilibre biologique du Lac Victoria. On voit aussi Vladimir un pilote ukrainien qui, attendant de charger 55 tonnes de poissons à bord de son avion, parle du manque de travail dans son pays, de sa femme et de ses enfants pour qui il fait ce travail. On entrevoit aussi l'Institut de recherche sur le poisson. Raphaël, le gardien de cet institut a obtenu ce travail car le gardien précédent a été tué. Raphaël reçoit 1\$ par jour. L'Institut fait des recherches, entre autres, sur la Perche du Nil. On nous présente aussi les enfants sans-abri de la ville du

poisson. Leurs parents sont morts du virus, ou partis vivre de la pêche. On fait connaissance avec le seul peintre immortalisant sur papier les réalités de ces jeunes, lui-même un ancien jeune de la rue : dormir dans la rue, fumer, mendier, se prostituer, se bagarrer, *sniffer* de la colle. On apprend que la majorité des jeunes de la rue viennent de familles de pêcheurs. On demande à un pilote : « que contiennent vos avions quand ils arrivent en Afrique? ». Le pilote répond qu'il ne le sait pas... « des boîtes ». Un prêtre nous informe qu'environ 10 ou 15 pêcheurs meurent chaque mois. Surtout dû à un manque d'argent. Ou à des accidents. Ou au VIH. On questionne le prêtre : « Leur conseillez-vous l'usage du préservatif? ». Ce à quoi il répond : « Non, les relations hors mariage et homosexuelles sont un péché, on ne peut donc leur suggérer d'utiliser le préservatif ». Chaque jour, 500 tonnes de poissons sont produites à Mwanza. Les filets de poissons qui ressortent de ces usines sont trop dispendieux pour que les habitants de la ville puissent se les procurer. Famine pour 2 millions de gens du centre et du Nord de la Tanzanie. La moitié des 34 millions d'habitants de la Tanzanie vivent avec moins d'un dollar par jour. Usines découpant les poissons en filets et les emballant. La colle que les enfants *sniffent* provient des emballages du poisson. La porte d'entrée pour le trafic d'armes est l'aéroport de Mwanza. Éliza, prostituée tuée par un client australien. Avant de repartir avec le poisson, on apprend que ce sont des armes et des munitions qui ont été larguées. Rentabiliser les déplacements. Raphaël aimerait que son fils soit pilote. « Il pourrait amener du poisson en Europe? », questionne Sauper. « Oui », répond Raphaël. « Et ramener quoi? », poursuit-il. « Ah, plein de choses de l'Europe! ». C'est payant être soldat, ça donne du travail. Plusieurs habitants espèrent donc une guerre pour avoir du travail. On voit des femmes travaillantes à faire sécher les carcasses des poissons. Les restants. Pour l'Afrique. Un pilote raconte qu'un Noël il a fait plusieurs allées et venues. Il a amené des tanks en Angola. Plus tard, il a ramené en Europe des raisins de Johannesburg. « Ce Noël, lui a dit son collègue, les enfants d'Afrique ont reçu des tanks; les enfants d'Europe des raisins ». C'est le *business*. Le pilote ajoute « Je voudrais que tous les enfants du monde soient heureux... mais je ne sais comment faire... ».

Les pièces du casse-tête se mettent en place.

(suite page 8)

Conférences...

18^{ème} Conférence annuelle en

DROIT ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nouveau cette année : choisissez votre sujet parmi les volets thématiques offerts!

Une analyse pratique des derniers développements légaux et stratégies pour assurer votre conformité

Les 5 et 6 décembre 2005
Hôtel Omni Mont-Royal, 1050, rue Sherbrooke Ouest, Montréal

Programme entièrement mis à jour


SOUS LA
CO-PRÉSIDENTENCE DE :


Pierre B. Meunier
Associé principal
Fasken Martineau
DuMoulin s.r.l.
et
Monique Lussier
Monique Lussier, Avocate


Un groupe exceptionnel de spécialistes des milieux juridique, gouvernemental et corporatif vous présenteront des sujets tels que :

- Les tendances au niveau des recours collectifs affectant le domaine de l'environnement
- Les impacts du nouveau *Projet de loi sur le développement durable* sur le gouvernement et les entreprises
- La responsabilité civile du vendeur et de l'acheteur dans le cadre de transactions immobilières de terrains
- Comment faire face aux changements législatifs et défis associés à la gestion des matières résiduelles
- Des conseils pratiques pour gérer les problématiques liées au e-waste

En collaboration avec :

 Société québécoise
d'information juridique
soqij.qc.ca

 HazMat
Management




– LE 6 DÉCEMBRE 2005 –

NE MANQUEZ PAS NOS ATELIERS DE TRAVAIL SUR :

Les meilleures pratiques pour assurer la conformité de votre entreprise aux lois environnementales
et
Les projets de réduction de GES : ce que les industriels canadiens doivent savoir

Réservez au 1-877-246-4832 • InstitutCanadien.com



(suite de la page 6)

Suite au documentaire, le panel s'exprime et répond aux questions du public. Donna Mergler, professeure à l'Institut des sciences de l'environnement, commente que divers aspects économiques, environnementaux, sociaux et relatifs à la santé sont abordés dans ce documentaire. « On a besoin de comprendre comment ces relations économiques ont un impact sur l'environnement, sur les gens, sur les relations Nord-Sud ». Elle invite à sortir de nos tours d'ivoire, à décloisonner les disciplines afin de travailler à résoudre ces problèmes. « Ça nous déshumanise, nous qui faisons partie de ce système », dit-elle, ajoutant que l'exemple des poissons du Lac Victoria n'en est qu'un parmi plusieurs. La même situation s'applique en outre aux forêts, aux mines, à l'agriculture... Par ailleurs, elle suggère de pousser plus avant sa réflexion et de faire aussi d'autres liens. « On parle souvent de ceux qui vendent les armes, mais il faut aussi se rappeler qui les achète, avec quel argent, et que cela mène à l'endettement du pays ».

Diana Bronson de Droits et démocratie, spécialiste de la mondialisation et des droits de la personne, prend à son tour parole pour rappeler que, à la base des droits humains, il y a les concepts de dignité et d'égalité. « Ce non respect des droits est si flagrant dans ce film ». Deux espaces juridiques se sont développés indépendamment : le droit commercial et les droits humains. Le premier prenant de toute évidence plus de place que le second. Diana nous informe également qu'au printemps dernier il y a eu des audiences parlementaires sur le respect des droits humains par les compagnies canadiennes. Des rapports soumis au gouvernement priaient d'adopter des lois et politiques pour protéger l'environnement et les droits humains. Le gouvernement vient de donner sa réponse : il n'y aura pas de nouvelles mesures, on misera sur la responsabilité sociale des entreprises. Donna souligne par ailleurs que, s'il est difficile de soulever ces enjeux ici, ça l'est 1000 fois de surcroît en Afrique.

Un membre du public affirme que plusieurs films altermondialistes ont été réalisés et questionne : « Est-ce que ça change quelque chose? ». Hubert répond courtoisement qu'il ne partage pas ce pessimisme et qu'il croit fermement que les films peuvent mener au changement. « Peut-être que Chirac ne verra pas mon film, mais peut-être que son petit-fils le fera et lui dira un jour 'grand-père c'est nul ce que tu fais'. » Il cite l'exemple de *Silent Spring* « qui parle des poissons... euh... des avions... euh des oiseaux!!... qui ne chantent plus au printemps ». « Décidément, j'ai la tête remplie de poissons et d'avions! », dit-il en riant de ses deux lapsus successifs. *Silent Spring* de Rachel Carson avait, suite à sa publication en 1962, mené à ce que le DDT soit banni, lancé un mouvement environnemental et conduit à des législations

protégeant nos terres, notre eau, notre air. « Suite à ce film, peut-être que certaines personnes iront s'informer, poseront des questions la prochaine fois qu'un sujet semblable sera abordé ». Donna répond aussi à cette fameuse question « Est-ce que ça change quelque chose? ». Elle enseigne depuis 37 ans, a connu les générations d'étudiants des années 60 et 70 où ça bougeait beaucoup, a connu aussi les générations du *me myself & I*, puis les générations actuelles qui bougent à nouveau. « Maintenant on fait les liens entre l'environnement et d'autres sujets. Il y a eu beaucoup de changements dans les dernières années et je crois que des films comme celui-ci y ont contribué. » Diana ajoute à son tour qu'il faut croire que les choses auraient été pires si on n'avait rien fait et que le pessimisme est un luxe qu'on ne peut se permettre. Tout changement de paradigme requière une mobilisation et s'échelonne sur un certain temps.

Hubert mentionne aussi qu'il entend souvent dire : « Que les Africains s'aident eux-mêmes! ». Il précise que certes, les Africains disposent de moyens d'actions, mais il souligne les difficultés. D'une part, plusieurs ne sont ni au courant que ces poissons s'envoient vers l'Europe, ni conscients du trafic des armes, ou encore illettrés. D'autre part, pour ceux qui en sont conscients, les moyens d'actions sont peu à leur portée. « On dit souvent 'il faut taper sur la table'... mais le mec qui n'a pas de table chez lui il fait quoi? ».

D'autres problèmes sont énoncés par le public ou le panel. Si ces pays pauvres exportent leurs biens si massivement, c'est aussi parce qu'ils sont fortement endettés et on propose d'enrayer la dette. On mentionne aussi que plusieurs gouvernements sont inefficaces et corrompus; qu'ils songent davantage à la prochaine Mercedes à se procurer qu'à l'éducation et le bien-être de son peuple.

Hubert reprend aussi l'idée que son film n'illustre qu'un exemple, mais qu'il en est de même avec les industries minières, forestières, etc. Il cite l'exemple du Kenya à qui on prend les roses et à qui on envoie en retour des armes. « Je n'ai pas le temps, mais si quelqu'un veut faire un film à ce sujet, j'ai déjà le titre... il pourrait s'intituler 'Guns and roses' », dit-il à la blague.

C'est d'abord par son film puis par ses paroles qu'Hubert Sauper a su nous émouvoir, nous conscientiser et nous encourager à pousser plus avant nos réflexions et nos actions. Que « Le cauchemar de Darwin » expose des déséquilibres actuels inacceptables, aucun doute. Que cela doive changer, nul doute non plus. Tel est le rêve d'Hubert Sauper.

Une publication à ne pas manquer....

>> Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise

Qu'il s'agisse de création d'emploi, de revitalisation économique, de mondialisation de l'économie, de pollution et de ses conséquences sur l'environnement ou encore, de droits de la personne, les enjeux associés à la responsabilité sociale et environnementale d'entreprise (RSE) se vivent aujourd'hui au quotidien. Porté par de nombreux acteurs (entreprises, organisations de la société civile, syndicats, gouvernements, organisations internationales), le concept de RSE ne fait cependant pas l'unanimité et sa mise en pratique demeure problématique.

En proposant des études de cas empiriques et une approche résolument pluridisciplinaire, les auteurs retracent l'évolution historique du concept de RSE en gestion, et mettent en évidence l'importance de la confiance, et donc de la RSE, dans le bon fonctionnement du système économique, les limites de sa portée régulatoire, de même que son apport à la démocratisation des entreprises.

>> **MARIE-FRANCE B.-TURCOTTE** est professeure au Département de stratégie des affaires de l'École des sciences de la gestion à l'Université du Québec à Montréal et chercheure à la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable de l'UQAM.

ANNE SALMON, sociologue, est maître de conférences associé à l'Université de Cæn (Laboratoire d'analyse socio-anthropologique du risque – LASAR) en France.

Ont collaboré à cet ouvrage

Juliette Arnal
Marie-France B.-Turcotte
Emmanuelle Champion
Stéphane de Bellefeuille
Jean-Pierre Galavielle

Corinne Gendron
Monique Le Chêne
Jean Pasquero
Emmanuel B. Raufflet
Anne Salmon
Guylaine Vallée

 Presses de l'Université du Québec

Nouveauté



2005, 238 pages
ISBN 2-7605-1375-0
33 \$

 COLLECTION
PRATIQUES ET POLITIQUES
SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

Le consumérisme politique, un nouvel outil politique ?

Compte-rendu du séminaire spécial « Political consumerism as political responsibility »

Par Caroline Mailloux, étudiante-chercheure, CRSDD

Le 17 novembre dernier a eu lieu le séminaire « Political consumerism as political responsibility », donné par nos invitées Michele Micheletti, professeure au département des sciences politiques à l'Université de Karlands (Suède) et Diedlind Stolle, professeure adjointe au département des sciences politiques à l'Université McGill. Dans cette conférence, Micheletti et Stolle nous ont présenté une esquisse de leur prochain ouvrage. Parmi les principaux thèmes abordés, on retrouve le problème de responsabilité dans les enjeux mondiaux, la consommation politique et l'efficacité de cette dernière. Afin de situer le séminaire dans le continuum des travaux de Stolle et Micheletti, je vous propose d'abord un aperçu du concept du consumérisme politique et son contexte d'émergence.

Qu'est-ce que le consumérisme politique ?

Selon Stolle et Micheletti (2005), le processus de mondialisation actuel a fortement affaibli l'efficacité de l'État quant à son rôle d'arène et d'acteur politique. Celui-ci se retrouve impuissant face à l'apparition de nouveaux problèmes transfrontaliers, qui requièrent des solutions impliquant la coopération des États, et la présence de corporations multinationales. C'est pourquoi l'État a de plus en plus de mal à assurer le bien-être des citoyens et de leur environnement. Devant ces modifications dans le paysage politique, ces derniers ont eu tendance à utiliser davantage des arènes à l'extérieur du système parlementaire pour exprimer leurs opinions politiques. Le consumérisme politique « c'est le choix délibéré du consommateur quant à l'achat d'un produit ou d'un producteur, plutôt qu'un autre, en regard à des considérations politiques, environnementales et/ou éthiques. » (Stolle et Micheletti, 2005, traduction libre). Les consommateurs politiques font ces choix de produits et de producteurs dans le but de changer les pratiques du marché ou les pratiques institutionnelles auxquelles ils s'objectent. Les choix individuels de consommation de chaque personne s'additionnent et prennent la forme d'une action collective, ce que Micheletti appelle l'action collective individualisée. Il y a trois formes de consumérisme politique. La forme la plus ancienne est le boycott, qui consiste à ne pas acheter des produits provenant d'un magasin, d'une compagnie ou encore d'une corporation en raison de considérations politiques, éthiques ou environnementales. Une autre forme plus récente de consumérisme politique est le buycott, qui consiste à acheter des produits de certains magasins ou compagnies pour des raisons politiques, environnementales et éthiques. Dans le cas du buycott, les consommateurs ont souvent recouru à la labellisation afin de faire des choix responsables (produits biologiques, équitables...). La troisième forme est le consumérisme politique discursif,

généralement pratiqué par les activistes. Ces derniers utilisent le marché pour exprimer au monde des affaires, au public et aux institutions leur opposition à propos des pratiques politiques, éthiques et environnementales de certaines corporations.

Qui est responsable de la responsabilité ?

La première partie du séminaire, présentée par Micheletti, portait sur le problème de responsabilité relativement aux enjeux mondiaux tels que la surutilisation des ressources communes (pêche, eau, forêt) et les problèmes de justice sociale. À titre d'exemple, Micheletti dénonce les pratiques des « Sweatshops », notamment celles de la corporation Nike. Dans une de ses usines de transformation à Hung Wah (Cambodge), cette corporation exige que les jeunes femmes travaillent quatorze heures par jour, sept jours par semaine, à un taux horaire de 22 cents. Les pays qui tentent d'améliorer les conditions de travail de leurs citoyens se heurtent rapidement à la mobilité des corporations qui déménagent afin de trouver une main-d'œuvre plus économique. La mondialisation a généré des couches de transactions et de pratiques institutionnelles qui transcendent le pouvoir du système étatique. Cette nouvelle forme de gouvernance pose la question de la responsabilité. Qui est responsable de la responsabilité dans l'absence d'un législateur mondial ? Quelle est la responsabilité des corporations ? Quel rôle devrait jouer la société civile ? Le consommateur a-t-il une responsabilité ? Selon Micheletti tout le monde est responsable; certains acteurs le sont davantage, comme les corporations ainsi que les habitants du Nord, qui sont les plus grands consommateurs de produits à forte empreinte écologique. Quant à la société civile, selon Micheletti, son rôle est d'informer et d'éduquer afin de faire changer les valeurs sociétales, alors que le milieu de l'éducation doit tenter de développer des modes de régulation civile lorsque ceux des gouvernements ne sont pas suffisants et doit travailler davantage en collaboration avec les ONG et les organisations de labellisation.

Qui sont les consommateurs responsables ?

Actuellement, il y a une forte augmentation du nombre de consommateurs responsables, notamment dans le secteur de l'achat de produits labellisés. Les deux politologues cherchent à comprendre ce changement. Pourquoi les consommateurs ont choisi le marché comme voie politique ? Qui sont ces consommateurs politiques et où se trouvent-ils ? Dans la seconde partie du séminaire, Stolle nous a révélé les résultats de ses récentes études, qui ont eu lieu en Europe, principalement en Suède. Selon ces études, les citoyens perçoivent de plus en plus la faiblesse de l'État quant à

la prise en charge de ses responsabilités face aux nouveaux risques créés par les marchés (risques environnementaux, risques pour la santé et injustice sociale) et tentent de se protéger et de protéger leur environnement en favorisant des choix de consommation à faible empreinte écologique. C'est une façon personnelle et individuelle de s'engager et de faire valoir ses opinions politiques et ses valeurs éthiques. Selon Stolle, les consommateurs politiques sont des gens, les femmes tout particulièrement, qui prennent leurs responsabilités de consommateurs très au sérieux. Ils sont consciencieux de leur prochain et se préoccupent davantage des enjeux environnementaux et sociaux que des enjeux économiques. De plus, les études révèlent que ces consommateurs font moins confiance aux institutions gouvernementales que les consommateurs apolitiques, surtout les boycotteurs, et qu'ils sont très critiques quant à la démocratie de l'Union européenne. Aussi, ils participent plus que la majorité des citoyens aux activités politiques conventionnelles comme les élections et sont souvent impliqués dans d'autres sphères politiques (manifestations, pétitions...). Leurs actions visent majoritairement les grandes corporations et les nouveaux acteurs économiques. Ils se retrouvent dans les pays qui ont un haut niveau de valeurs post-matérialistes et dans lesquels les citoyens montrent beaucoup d'intérêt pour la protection de l'environnement par le biais du recyclage. Également, Stolle affirme qu'il semble y avoir une corrélation entre le nombre de consommateurs politiques dans un pays et la présence d'un PIB par capita élevé, la présence de puissantes corporations, d'organismes de labellisation ainsi que d'un secteur tertiaire important. À titre d'exemple, voici quelques pays dans lesquels les consommateurs politiques sont très actifs : la Suède, la Finlande, la Suisse, l'Allemagne et le Danemark.

Le consumérisme politique peut-il être efficace ?

Dans la dernière partie du séminaire, il a été question de l'efficacité du consumérisme politique. Pour certains, il est évident que la consommation responsable a pour effet d'exercer une pression sur les multinationales, qui prennent l'augmentation du nombre de consommateurs politiques très au sérieux. Pourtant, d'autres affirment que ces consommateurs politiques sont marginaux et ne représentent qu'un faible pourcentage par rapport au marché de consommateurs global. Selon Stolle et Micheletti, il est très difficile de mesurer l'efficacité du consumérisme politique puisque le terme même d'efficacité est très ambigu. Quelle efficacité voulons-nous mesurer ? Un meilleur contrôle de l'utilisation des ressources, un changement dans les corporations ou encore la fermeture des sweatshops ? Les deux politologues affirment qu'il y a encore beaucoup à faire avant d'arriver à juger la performance du consumérisme politique.

Effectivement, ce concept n'est pas sans reproche. D'abord, en visant presque exclusivement les compagnies et corporations qu'on souhaite responsabiliser

quant aux enjeux environnementaux et sociaux, n'avons-nous pas l'effet inverse de celui souhaité ? En permettant aux consommateurs de trouver des solutions individuelles, moins de pressions sont faites pour qu'une action gouvernementale, qui pourrait se traduire en normes et règles générales pour tous, soit menée, et la responsabilité du citoyen ne fait qu'augmenter. De plus, certains auteurs comme Latouche (2003) dénoncent le côté peu démocratique du consumérisme politique, qui repose principalement sur le pouvoir d'achat (1 \$ = 1 vote) et l'accès à l'information quant aux impacts environnementaux et sociaux des produits consommés, alors que les chances d'accès à ces derniers et le pouvoir d'achat ne sont pas les mêmes pour tous. De plus, le consumérisme politique réduit l'identité du citoyen à celle de consommateur et ne cherche pas à transformer le système en profondeur. Ce à quoi Stolle et Micheletti répondent que ces reproches ne sont pas sans fondement et sont très intéressants. Seulement, insistent-elles, il ne faut pas considérer le consumérisme politique de façon isolée, mais plutôt comme un geste complémentaire à d'autres mobilisations qui ont émergé au cours des dernières décennies. Selon les deux politologues, le consumérisme politique influence le système dominant. Chose certaine, affirment-elles, les consommateurs politiques sont de plus en plus nombreux et ils croient à l'efficacité de leurs gestes afin d'influencer les décisions institutionnelles et corporatives. Ils obligent les corporations à réviser certaines de leurs pratiques et informent la population sur le caractère injuste des échanges Nord-Sud et l'importance de préserver l'environnement. À juste titre, Stolle et Micheletti mentionnent le succès de la campagne anti-Nike menée par des activistes et des ONG. Ces derniers ont eu suffisamment d'influence pour que Nike dévoile le nom et l'emplacement de 770 de leurs usines de vêtements. En attaquant un pilier de l'industrie du vêtement et de la chaussure, ces activistes obligent d'autres grandes corporations de ce secteur à afficher plus de transparence quant à leurs activités de production. Alors, la prochaine fois que vous irez acheter des souliers, pensez à votre empreinte... écologique!

Latouche, Serge, 2003, « Consommateurs de tous les pays unissez-vous ! ou le défi du commerce éthique ». *ÉcoRev : Revue critique d'écologie politique*, No.13 (juin 2003), pp. 53-57

Stolle, Diedlind et Micheletti, Michele, 2005, "Why Become a Political Consumer?" *Forschungsjournal Neue Soziale Bewegungen*, numéro spécial « The Underestimated Consumer Power, prospects

Quelques adresses pour devenir des consommateurs responsables: Au verso de cette page!!!!

Sites d'intérêt...

Répertoire du bio au Canada www.cog.ca/repertoireubio.htm

Centre d'agriculture biologique du Québec
www.cab.qc.ca

Conseil des appellations agroalimentaires du Québec www.caaq.org

Agriculture soutenue par la communauté www.equiterre.org/agriculture/paniersbio

Produits équitables www.equiterre.org, www.équita.qc.ca

Nettoyants écologiques www.greenpeace.ca/f/a_vous_dagir/trucs_astuces

Les vêtements éthiques www.ethique-seu-etiquette.org/, www.sustainablecotton.org

Produits de beauté : www.wen.org.uk/cosmetics/

Tourisme durable : www.sotder.org

... pour changer nos mauvaises habitudes!



L'ébullition croissante du commerce équitable : vers une reconnaissance publique ?

Par Benjamin Huybrechts, Assistant et chercheur-doctorant
Centre d'Economie Sociale de l'Université de Liège
b.huybrechts@ulg.ac.be

Au départ, le commerce équitable a été initié par des entreprises « de l'économie sociale », c'est-à-dire des associations, des fondations et des coopératives dont l'objectif premier n'est pas la recherche du profit (Defourny et Develtere, 1999). Le fait que les pionniers de ce mouvement aient été, pour la plupart, des organisations sans but de profit, peut s'expliquer de diverses manières. Tout d'abord, les initiateurs des organisations de commerce équitable y ont trouvé la structure la mieux adaptée à la poursuite de leur idéal (James, 1998) et se sont ainsi assurés que personne ne pourrait s'approprier le projet et ses éventuels bénéfices (les associations n'ayant, par définition, pas de propriétaire). Ensuite, en l'absence d'un label ou d'une reconnaissance par l'Etat, la légitimité de la filière a reposé fortement sur la capacité des acteurs à conquérir la confiance des consommateurs. En effet, les bénéficiaires du mouvement (les producteurs du Sud) étant assez éloignés des financeurs (les consommateurs), ces derniers ont dû s'en remettre à l'honnêteté des importateurs, seuls à disposer de l'information. Or, de par l'absence d'objectif de profit et l'interdiction de redistribuer celui-ci, les organisations de type associatif ont été les seules à pouvoir revendiquer la poursuite « non-opportuniste » des objectifs de développement propres au commerce équitable (Huybrechts, 2005 a et c).

Les recherches ont montré que ce capital de confiance peut également s'appliquer aux coopératives (Spear, 2000 ; Mertens, 2005), ce qui explique l'arrivée rapide de ces dernières au sein du commerce équitable. En outre, la forme coopérative, par ailleurs très répandue parmi les producteurs du Sud, permet une plus grande marge de manœuvre commerciale sans compromettre la finalité sociale. En résumé, le commerce équitable a longtemps été un projet spécifique à l'économie sociale, dont il partage la mission : la poursuite de l'activité économique comme moyen pour réaliser des objectifs sociaux (Huybrechts, 2005a).

C'est sans conteste le développement de la labellisation qui a transformé ce mouvement en profondeur. En effet, celle-ci a permis d'externaliser la garantie de confiance qui passait auparavant par un choix institutionnel de type « économie sociale » et d'ouvrir ainsi la filière à des entreprises commerciales « classiques », dont la structure organisationnelle ne comporte pas a priori ce capital de confiance. L'intérêt manifesté par les entreprises s'est ensuite accru, au fur et à mesure de l'extension de la labellisation. Néanmoins, la labellisation s'est également organisée justement en raison de l'intérêt des entreprises, afin de protéger les standards

de qualité sociale et environnementale du concept.

Toutefois, cette protection n'a pas été assortie d'une reconnaissance légale. Au début, les entreprises qui ont investi le champ du commerce équitable ont joué le jeu en acceptant de soumettre leurs produits équitables à la certification par des instances sans but de profit, dans une logique partenariale. Par conséquent, les acteurs pionniers n'ont pas vu l'intérêt de solliciter une reconnaissance de l'Etat ; ils ont même craint que celle-ci ne conduise à un assouplissement des critères en vue d'étendre le label. De plus, les pouvoirs publics n'étaient pas spécialement intéressés d'investir dans l'organisation d'une filière qui n'intéressait qu'une petite partie de la population et n'atteignait donc pas « l'électeur médian ».

Au fil du temps, la croissance exponentielle du commerce équitable, tant au niveau des ventes (bien qu'encore marginales) et de la notoriété, a apporté des changements par rapport aux deux constats précités. Tout d'abord, plusieurs initiatives émanant du monde des entreprises ont été à l'encontre du modèle partenarial, en s'auto-proclamant « équitables » et en refusant tout contrôle externe. Par la même occasion, la pertinence de la labellisation a été remise en cause tant au niveau de la forme (une instance unique qui « monopolise » la certification équitable) que du contenu (des critères jugés incompatibles avec le marché). En outre, il s'est avéré que les critères équitables sont parfois contournés par des entreprises abusant de la labellisation, confirmant ainsi la critique selon laquelle le *fair trade* peut servir d'alibi pour afficher une responsabilité sociale « de façade » (Huybrechts, 2005b).

En second lieu, la notoriété du commerce équitable est devenue telle que les pouvoirs publics sont à présent susceptibles de vouloir « mettre de l'ordre » dans ce secteur en pleine ébullition.

Par conséquent, il est probable que les pouvoirs publics soient appelés à jouer un rôle d'arbitre entre les organisations traditionnelles du commerce équitable et les entreprises qui tentent de s'approprier cette niche de consommation prometteuse. Au départ réticentes, les premières se sont à présent tournées vers l'Etat (du moins en

France et en Belgique) face à l'urgence des attaques des secondes.

Si la probabilité d'une prochaine régulation des pouvoirs publics est forte, les questions n'en demeurent pas moins nombreuses. Va-t-on s'orienter vers une officialisation de la labellisation telle qu'elle est proposée actuellement, ou proposera-t-on des critères allégés pour satisfaire les entreprises demandeuses ? L'Etat mettra-t-il lui-même en œuvre le contrôle des critères, ou délèguera-t-il cette fonction à l'économie sociale, comme c'est le cas dans d'autres secteurs, ou encore permettra-t-il la privatisation de cette certification ? Agira-t-on de manière concertée au niveau international, ou chaque pays disposera-t-il de « son commerce équitable » ?

A travers ces questions, c'est la survie même du commerce équitable tel que nous le connaissons actuellement qui est concernée. En intervenant dans le débat, les pouvoirs publics ont la faculté de modifier le rapport de force, en faveur des opérateurs actuels ou, au contraire, en faveur d'une récupération par les entreprises. Se pose à nouveau la question récurrente : est-ce le commerce équitable qui influencera le marché ou bien le contraire ? L'issue du débat dépendra entre autres de la mesure dans laquelle les acteurs pionniers de l'économie sociale parviendront à mobiliser leurs énergies pour conserver, ne fût-ce que partiellement, le contrôle du projet dont ils ont été les initiateurs.

Defourny, J. et Develtere, P. (1999), « Origines et contours de l'économie sociale au Nord et au Sud », in J. Defourny, P. Develtere, B. Fonteneau (eds), *L'économie sociale au Nord et au Sud*, De Boeck Université, pp. 25-56

Gendron, C. (2004), « Un nouveau mouvement socio-économique au cœur d'une autre mondialisation : le commerce équitable », *Comparaisons Internationales*, n° 19, CRDC, Université du Québec en Outaouais

Huybrechts, B. (2005), « Commerce équitable et Economie sociale », *Working Paper du Centre d'Economie Sociale*, Université de Liège

Huybrechts B. (2005), « Le laboratoire du commerce équitable », *Terre* n°108, p. 4-5

Huybrechts, B. (2005), « Un éclairage économique sur le commerce équitable et ses acteurs », chapitre à paraître dans Poncelet, M. (éd.), *Un commerce équitable et durable entre marché et solidarité*

James, E. (1998), « Commercialism among Nonprofits : Objectives, Opportunities and Constraints », in Weisbrod Burton (ed), *To profit or not to profit – The commercial Transformation of the Nonprofit Sector*, Cambridge University Press, New York, pp. 271-285

Mertens, S. (2005), « Une explication théorique à l'existence des coopératives agréées et des sociétés à finalité sociale en Belgique », à paraître dans *Non-Marchand*, Liège

Spear, R. (2000), « The Co-operative Advantage », *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol.71:4, pp. 507-523

Pour plus de détails sur cette article, voir Huybrechts, B. (2005), « Commerce équitable et Economie sociale », *Working Paper du Centre d'Economie Sociale*, Université de Liège

L'achat éthique public: vers de nouveaux débouchés pour le commerce équitable ?

Bilan du premier symposium sur l'achat éthique public Toledo, Espagne.

Mercredi le 28 septembre 2005.

Par Ana Isabel Otero, assistante-chercheure, CRSDD.

Le premier symposium sur l'achat éthique public a réuni une grande diversité d'acteurs, dont quelques-uns du commerce équitable. IDEAS a été l'instigateur principal grâce à son intérêt à élargir le marché équitable sans avoir forcément à faire appel aux grosses entreprises privées. L'événement était constitué de quatre tables rondes :

1. L'administration publique comme agent de développement social : l'impact de l'achat public éthique,
2. Les clauses sociales de l'État espagnol : introduction au commerce équitable,
3. Les initiatives d'appui à l'introduction des clauses sociales dans les contrats publics,
Un panel d'expériences

Mme Carola Reintjes, Présidente d'IDEAS, a expliqué la raison d'être de cet événement : l'administration publique joue un rôle central dans le développement. Cet acteur est à la fois un client potentiel pour les produits équitables (les statistiques annoncent que 16% du PIB européen repose sur l'achat public) et un point de référence pour des acteurs comme les entreprises privées. Ainsi, l'administration publique affecte directement les décisions de consommation et de distribution du revenu. D'autre part, les initiatives de consommation responsable commencent à pénétrer dans les agences étatiques espagnoles, la région de Catalogne en étant le meilleur exemple. Cela constitue un exemple pour la société et une alternative de développement. Finalement, Mme Reintjes a mis l'accent sur le commerce équitable comme un instrument de base pour l'achat public éthique et pour la responsabilité sociale.

M. Pascual Martínez, professeur de droit de l'Université de Castilla-La Mancha, nous a appris que le cadre légal existe pour introduire les principes du commerce équitable à l'achat public. Selon M. Martínez, cela représente une réponse de l'administration publique à la consommation responsable, qui va au-delà du rapport qualité-prix. L'antécédent de l'achat public éthique est l'achat « vert », encouragé par les groupes écologistes. Ce mouvement a commencé en 1992, lors de la conférence de Rio et a été récupéré dans l'Agenda 21 et dans le sommet mondial sur le Développement durable en 2002.

L'inclusion des clauses sociales dans les mouvements environnementaux est aussi un antécédent important pour le commerce équitable. En fait, il existe déjà un manuel d'achats « verts » qui intègre des valeurs sociales et qui propose des critères pour que les contrats publics respectent des principes sociaux et environnementaux. Il faut d'abord savoir que l'introduction des clauses sociales fait référence à l'établissement de quelques critères nouveaux comme éléments de valorisation d'un contrat. Ainsi, lors de la mise en place d'un contrat d'achat, à toutes autres conditions égales, l'administration publique va favoriser l'entreprise qui contient des valeurs sociales. Afin de s'assurer de la bonne performance de l'entreprise, les agences publiques peuvent faire appel à des processus de certification et de labellisation.

Quels sont les outils ?

Les participants ont présenté différents outils qui devraient servir à l'introduction du commerce équitable dans l'administration publique :

L'Agenda 21

Mme Maria Eugenia Rodríguez, de la fédération des municipalités et des provinces de Castilla-La Mancha, nous a présenté l'Agenda 21 comme un outil de gestion municipale. L'objectif est de viser le développement durable local par le biais de la planification et de la gestion du territoire municipal. C'est un effort conjoint des communautés locales avec les citoyens. Selon Mme Rodríguez, c'est l'outil idéal pour la bonne gouvernance locale.

De plus, la fédération des municipalités et des provinces de Castilla-La Mancha appartient au réseau de villes et de peuples pour le développement durable à Castilla-La Mancha. L'adhésion volontaire est à la base et l'idée est de mettre sur place les objectifs de l'Agenda 21. Selon Mme Rodríguez, l'ensemble de solutions proposées par le réseau est une bonne façon de faire face à la globalisation telle qu'on la connaît aujourd'hui, puisqu'une décision qui ne prend pas en considération les critères sociaux a des conséquences négatives sur l'ensemble de la population.

L'administration publique comme un exemple à suivre

Mme Eva Ramos, de la fondation Écologie et développement, nous a offert un rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise et les politiques publiques. Elle a avancé que le gouvernement peut stimuler et promouvoir la responsabilité sociale lorsqu'il agit comme un exemple à suivre. Ainsi, l'administration publique a deux rôles : formuler une législation qui favorise les entreprises socialement responsables et agir en accord avec les principes de responsabilité sociale afin de montrer le chemin. En général, les entreprises se préoccupent de maintenir une bonne réputation, ce qui permet aux autres acteurs d'exercer une pression. Le gouvernement doit aussi profiter de cette occasion pour stimuler les entreprises et offrir l'assistance technique.

Mme Carme Arolas, membre de la députation de Barcelone, a exprimé la satisfaction de la députation lors de sa participation dans des programmes d'aide au développement dès 1995. Cette agence appartient au réseau *La Xarxa para la compra pública ètica*. La *Xarxa* catalane est un projet très récent qui date de mars 2005. Son but original est de promouvoir l'achat public éthique des textiles, mais la visée est plus vaste et essaie d'intégrer tous les produits de commerce équitable. Elle propose l'achat direct de produits de commerce équitable, tout en ayant la garantie du respect des critères. Elle veut donc inclure des clauses sociales dans les contrats d'achat des textiles. En fait, la députation de Barcelone est très en avance en ce qui concerne l'achat d'uniformes éthiques pour les travailleurs des parcs et des jardins publics. De même, la *Xarxa* presse les autres agences publiques afin de les faire intégrer au réseau.

Ainsi, l'administration publique doit promouvoir des échanges commerciaux plus justes avec le Sud. En ce sens, les agences publiques doivent s'assurer que les produits qu'elles achètent appartiennent au commerce équitable afin d'être cohérentes avec les principes sociaux qu'elles encouragent. En ce sens, Mme Arolas a mis l'accent sur l'appui public à des mouvements comme le commerce équitable et sur la nécessité de l'appui institutionnel pour le réseau. Il s'agit non seulement d'un appui financier, mais également d'un appui technique.

Le projet Fair Procura et le manuel d'achat public éthique

Mme Inmaculada Rodriguez a présenté le projet Fair Procura et le manuel d'achat public éthique. Il s'agit d'un projet de trois ans, qui est censé se terminer en 2007 et qui est financé par la Commission européenne. L'objectif principal de Fair Procura est d'encourager les agences publiques à devenir des acteurs intégraux du développement durable par le biais de l'achat de produits équitables, de l'introduction de critères équitables dans les contrats publics et de l'exemple de consommation responsable pour les citoyens.

Les instigateurs de Fair Procura organisent plusieurs événements, tout en incluant des représentants de l'administration publique, de la société civile et des experts juridiques. Mme Inmaculada Rodriguez ne peut que constater l'intérêt existant et la volonté d'agir du secteur public tout au long des rencontres. Le manuel d'achat public éthique est le fruit de ces rencontres et d'une vaste recherche. Dans l'introduction, le manuel porte sur le commerce équitable et sur les systèmes de garantie, sur les bénéfices du commerce équitable et le pourquoi du besoin de la participation publique. Une autre section porte sur des arguments plus techniques qui devraient faciliter l'insertion du commerce équitable à l'administration publique. Le manuel offre également des exemples d'administrations qui travaillent déjà avec le commerce équitable et insiste sur le besoin de sensibiliser la population.

De même, depuis quelques années, la Commission européenne a également appuyé les objectifs du commerce équitable. Dans un document issu cette année, la Commission déclare son support ouvert au commerce équitable comme outil de développement durable et de réduction de la pauvreté.

Le projet Procura +

L'initiative de Procura + se base surtout sur le développement durable et l'achat « vert », mais il existe aussi un lien avec le commerce équitable puisque les critères sociaux convergent. Il s'agit d'un mouvement initié par ICLEI, une union de municipalités européennes. Procura + est aussi une référence pour la gestion environnementale.

Procura + émerge comme un projet de recherche qui analyse et quantifie, d'une part, l'impact sur l'environnement de la réduction de l'utilisation de certains produits, et de l'autre, les tendances actuelles. Elle offre également une méthodologie de travail pour les processus de l'achat vert. Procura + se base surtout sur les processus. M. Efrén Feliu, de l'association Bakeaz, a mentionné que, par exemple, si l'administration publique réalisait son approvisionnement électrique de sources renouvelables, les compromis de Kyoto seraient atteints de 18%. Les conclusions de cette recherche nous permettent d'entrevoir l'impact de l'achat public sur l'environnement et montrent qu'il existe donc un potentiel à explorer.

Procura + analyse actuellement la complexité des processus d'achat public éthique et reconnaît la méconnaissance de ce potentiel. ICLEI propose donc l'achat public vert comme outil de gestion environnementale et offre un cadre méthodologique qui peut servir de base pour le commerce équitable. De même, il fait l'accompagnement lors de la mise en place de projets pilotes, notamment en ce qui concerne la quantification des résultats. La campagne d'achat vert promeut l'adhésion des entités publiques et se conforme uniquement avec la divulgation de l'information. Les agences publiques qui y adhèrent font des compromis

concrets, comme le fait de suivre la méthodologie et de se soumettre aux critères préétablis. Ces agences obtiennent ainsi des accréditations qui confirment leur compromis. L'échange d'information postérieur est aussi vital dans le but de créer des projets à long terme et d'établir un compromis politique. Il est important de noter que les critères sont uniformes pour toute l'Europe, ce qui permet de comparer les résultats. De plus, la méthodologie proposée permet à tous les acteurs de faire une gestion comparable à chaque moment de la mise en place du programme.

La campagne Clean Clothes

Quelques pays de l'Union européenne ont déjà inclus l'achat public éthique dans leurs politiques de développement, comme c'est le cas de la Belgique, de l'Angleterre, de la France et de l'Italie. Ce dernier pays, par exemple, a inclus des produits avec des critères sociaux dans les cafétérias scolaires. En ce qui concerne l'Espagne, il existe quelques programmes qui commencent à montrer des résultats. C'est le cas de la campagne Clean Clothes, qui existe depuis huit ans. Cette campagne se base sur la recherche, la dénonciation et la divulgation de l'information. Ses fonctions se complètent avec la pression sociale et politique afin d'obtenir des rapports plus justes, notamment dans le cadre du commerce équitable.

Ce mouvement en particulier est instigué par Setem, une ONG catalane, dans le but de remettre en question les relations commerciales actuelles. De cette campagne naît l'idée de s'adresser à l'administration publique, avec l'introduction des vêtements à l'achat public. Cette logique se justifie par le fait que les agences du gouvernement consomment beaucoup de textiles sous la forme d'uniformes. De plus, le mouvement Clean Clothes profite de l'adhésion de plus de 30 municipalités. Il existe des expériences notables, dont une à Amsterdam. Dans la partie flamande de la Belgique, il y en a 65 municipalités adhérentes contre 40 dans la partie francophone. L'Allemagne fait aussi partie du mouvement. Dans ce pays, les agences demandent le label Rugmark, qui garantit le non travail des enfants. En France, le mouvement est assez décentralisé, mais la plupart des acteurs se basent sur l'initiative « l'éthique sous l'étiquette, » avec 114 municipalités adhérentes. En Espagne, le mouvement Clean Clothes Communities a été introduit par la campagne « Ropa limpia » dès 1997 par Setem. En 2004 s'introduit la formule créée par les Hollandais : proposer à l'administration publique un outil de responsabilité sociale lors de l'achat des biens de consommation interne. Catalogne avait déjà une bonne expérience de commerce équitable lors de l'introduction du café équitable dans les agences publiques, ce qui a favorisé les avancées de la campagne Clean Clothes.

Conclusions

Ce symposium nous a permis d'analyser la possibilité d'impliquer l'administration publique dans le commerce équitable par le biais de l'achat. Si jamais les groupes de pression qui sont à la base réussissent à faire des agences publiques des acteurs actifs du commerce équitable, des nouveaux débouchés s'offriront à ce système. Les conditions de base existent, ainsi que les outils. Selon les participants de cet événement, il s'agit d'une formule où toutes les parties gagnent. D'un côté, le mouvement équitable trouve de nouveaux marchés et fait des alliances avec le secteur public, et de l'autre l'administration publique a l'occasion de trouver des moyens pour promouvoir le développement durable avec peu d'effort. Il faut, pourtant, que le dialogue soit fort entre les ONG et l'administration publique afin que le mouvement demeure sur une base sociale.

Synthèse du séminaire 2 de la série annuelle 2005-2006 *Légitimité et gouvernance dans les œuvres de Jürgen Habermas* (Raison et légitimité et Droit et démocratie)

Par Valérie Demers, assistante-chercheure CRSDD

Introduction

Ce deuxième séminaire de la série de séminaires de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable portait sur les œuvres *Raison et légitimité : Problèmes de légitimation dans le capitalisme avancé* et sur *Droit et démocratie : Entre faits et normes* de Jürgen Habermas. La lecture de ces ouvrages était orientée sur les thèmes de la série annuelle de séminaires, soit la gouvernance et la légitimité. Les nombreux questionnements qui ont été soulevés s'orientaient dans des directions fort diverses, bien que souvent chapeautés par la question du caractère utopique des théories de Habermas quant à la légitimation du droit. Les sujets des intérêts généralisables et de la recherche du consensus ont été largement commentés puisqu'ils constituent des éléments qui forment littéralement le cœur des propos de Habermas, notamment dans *Droit et démocratie*. Puis, on a critiqué le traitement de la question du citoyen, auquel Habermas semble attribuer une responsabilité que d'aucuns doutent qu'il puisse assumer, et de son accès à l'information. Enfin, on ne saurait négliger, dans un séminaire sur la gouvernance et la légitimité, la question de l'État, son rôle et sa nécessité, ce qui a aussi appelé la question de l'« universalité » de la théorie de Habermas.

Intérêts généralisables et recherche du consensus

On a d'abord souligné la tension concernant les intérêts particuliers face aux intérêts universalisables. Habermas soutient en effet dans sa théorie que le droit subjectif (soit le fait de parvenir à satisfaire ses intérêts particuliers) et le droit positif (soit la satisfaction des intérêts généraux) sont co-générés dans la politique délibérative, respectant ainsi l'individu, l'intérêt particulier et l'intérêt général. Selon Habermas, il serait même possible de distinguer les normes exprimant un intérêt généralisable et celles exprimant des intérêts non universalisables. Ainsi, pour certains participants, l'humain est apte à souhaiter et à s'orienter vers des intérêts universalisables, mais pour cela, il aurait besoin d'un État qui permette de porter cet intérêt universalisable et qui puisse réprimer les intérêts individuels qui y nuisent. En d'autres termes, il ne saurait y parvenir seul. Pourtant, selon plusieurs, Habermas ne s'attarde pas véritablement à ce problème, continuant comme plusieurs autres auteurs abordant la question de la démocratie et de la par-

ticipation, à percevoir le citoyen comme « idéal » et ayant la capacité d'être rationnel, mais sans chercher son intérêt, deux éléments inconciliables selon la plupart.

Les questionnements ont aussi été suscités par le fait que cette capacité d'atteindre des intérêts universalisables était mise en doute, car impliquant selon la plupart un caractère fort utopique qui s'illustre dans une faculté irréaliste de consensus parmi les citoyens. Il semblerait que ce consensus soit pourtant difficile à atteindre en pratique. Même si la théorie de la discussion est fascinante pour plusieurs, il apparaît jusqu'à un certain point utopique d'attendre d'un espace public informel anarchique la formation d'une opinion publique et d'une volonté politique représentative de l'opinion de tous. En vertu de la politique délibérative, les individus devraient être capables, pour argumenter, d'utiliser des raisons qui ne peuvent pas justifier seulement leur intérêt individuel. Il semblerait plus que douteux, pour plusieurs, que ce phénomène se produise d'emblée en pratique. Pourtant, il est à se rappeler que Habermas affirme que cela peut se produire si une culture politique qui favorise ce fonctionnement est adoptée et assimilée par les citoyens.

Tout de même, cette mise de côté des intérêts particuliers, se demande-t-on, peut-elle vraiment se produire de façon généralisée et contribuer à formuler les besoins sociaux représentatifs du désir de tous et chacun? Il semblerait que pour certains participants, l'histoire a son lot d'exemples témoignant que la recherche d'un consensus satisfaisant ne peut s'effectuer aussi aisément. De plus, pour que les décisions soient représentatives de l'intérêt de tous, il est nécessaire d'atteindre une grande participation, ce qui n'est pas toujours le cas dans les faits, et à cette préoccupation, Habermas ne semble par donner de solution.

Même si le caractère utopique a été soulevé par la majorité des participants au séminaire, d'aucuns ont malgré tout affirmé que Habermas sait sans doute pertinemment bien que dans la réalité, tout ne se passe comme il l'écrit. Ainsi, si on doit lui reprocher quelque chose, aux yeux d'un participant, ce serait sans doute plutôt d'avoir vu une pertinence dans le fait de s'intéresser à ce qui doit être plutôt qu'à ce qui peut être. On pourrait donc à tout le moins défendre Habermas d'avoir refusé la fatalité, mais on peut aussi lui reprocher de ne pas avoir fait le pont entre le « est » et le « doit être ». Si la réflexion de

Habermas est extrêmement pertinente à certains égards, il n'en demeure pas moins qu'il est possible de se demander pourquoi il n'a pas cherché à trouver certains moyens de surmonter les obstacles, car pour certains, le capitalisme avancé était une occasion rêvée de le faire.

Un participant a bien résumé la question de l'utopie habermassienne. En effet, il a été souligné que la plupart des résumés qui ont été faits des œuvres de Habermas étaient criblés de « doit », de « devrait », de « il faut » qui laissent croire à un caractère prescriptif plutôt qu'explicatif de la constitution des normes, ce qui montre bien la difficulté de mettre le modèle en application. En somme, il y a plusieurs nuances quant à ce qui peut être retenu et éliminé de la théorie de Habermas. Tous sont d'accord sur le caractère utopique, abstrait et idéal du modèle théorique mais aussi, sur l'impossibilité de l'appliquer, surtout dans le contexte de gouvernance actuelle, axée sur l'intérêt particulier.

Le citoyen et la question de l'information

Un autre point d'intérêt était constitué par le rôle de vigilance que le citoyen aurait dans les théories de Habermas. Le citoyen, tel que conçu par l'auteur, devrait s'assurer que le pouvoir est toujours légitime et que l'État ne dépasse pas son mandat. En faisant abstraction de l'impossible application, pour la plupart, de ce modèle, il est intéressant de constater que si en général, on a souvent perçu une place et un droit de parole de plus en plus grands pour le citoyen parce que l'État perdait de la légitimité à ses yeux, avec Habermas, on observe un renversement. Ainsi, dans la politique délibérative, les citoyens et les mouvements sociaux parleraient et davantage pour conserver la légitimité de l'État (et non pas pour dénoncer ses manquements à cet égard), pour l'encourager ainsi que pour susciter les changements nécessaires pour qu'il demeure légitime (par exemple, en évitant d'entrer dans les crises que l'on retrouve dans *Raison et légitimité*). Dans ce sens, ceci rappelle le vecteur positif des mouvements sociaux évoqué par Sztompka, utilisé pour introduire des changements, plutôt que le vecteur négatif, utilisé pour s'opposer au changement.

L'information, élément central dont doivent disposer les citoyens dans la théorie habermassienne, a aussi suscité son lot de critiques. Selon Habermas, le manque d'information constitue justement une large part du problème relatif à la légitimation du droit. Si le fait de fonder le droit sur le processus discursif semble fort intéressante, il semble qu'il ne soit pas concevable, pour plusieurs participants, de créer un espace de discussion où tous les citoyens pourraient être entendus. Et si cet espace en venait à exister véritablement, il subsiste des doutes quant à la possibilité que

tous soient suffisamment informés afin de pouvoir réellement être concernés par les questions débattues et participer au débat. Ainsi, il serait difficile d'appliquer le modèle puisque qu'il est difficile d'obtenir de l'information, même à l'échelle de la ville de Montréal par exemple.

Certains disent que cette tâche d'information est aujourd'hui hors de la portée des médias et de l'éducation. De plus, on doute de l'égalité de la compréhension et de l'utilisation de la connaissance dans le cadre du processus discursif. De cette manière, dans la mesure où le pouvoir va de pair avec l'information, ceci pourrait créer certaines inégalités fort préoccupantes, notamment quant à la possibilité d'exercer plus ou moins d'influence, de la part de certains citoyens, sur leurs concitoyens. Ainsi, certains ont vu que la théorie communicationnelle d'Habermas ne saurait exister que si elle était appliquée en dehors du contexte de la société actuelle, notamment parce que ce concept du pouvoir doit être considéré. Ainsi, on a soulevé que la communication ne peut échapper à la rhétorique irrationnelle telle que le charme ou la manipulation, ce qui pourrait contribuer à enlever du poids au fait que la qualité de l'argumentation est basée sur l'utilisation d'arguments rationnels.

Enfin, le dialogue, élément incontournable dans la théorie de Habermas, a également été l'objet de commentaires. Pour Habermas, il semble que la culture politique peut faire en sorte que le conflit soit dissout dans le dialogue social puisque les citoyens vont devenir en quelque sorte accoutumés à rechercher et à trouver le consensus. Habermas semble en effet croire qu'un groupe de personnes arrivera à former un consensus et une volonté collective, et ce, par le fait qu'ils se partageront les diverses raisons qui justifient leur préférence ou leur vision. Ainsi, de là pourront émerger du groupe les choix les plus raisonnables, qui seront appuyés par le fait qu'ils résultent d'arguments rationnels. Pour certains, cependant, Habermas semblerait adopter trop facilement la prémisse qui fait en sorte que puisque les individus discutent ensemble, ils vont nécessairement s'entendre, alors que dans la réalité, le dialogue social construit et déconstruit constamment les conflits.

L'État et l'« universabilité » du processus de la politique délibérative

Selon la théorie de Habermas, l'État est d'une grande nécessité en ce qui a trait à la légitimation du droit. La politique délibérative comporte en effet des procédures démocratiques institutionnalisées qui composent tout un pan de l'action de l'État. Ce dernier doit notamment laisser se déployer des espaces publics de délibérations, ne freiner en aucun cas les flux communicationnels qui y circulent, recueillir la formulation des besoins sociaux afin de les constituer en normes, et enfin, faire respecter ces normes. Il aurait en quelque sorte un

rôle indispensable vu sa capacité à canaliser les besoins sociaux qui lui sont communiqués.

Cependant, il semblerait que l'État, s'il a un rôle à jouer au niveau national, arrive plus difficilement à s'affirmer dans une gouvernance qui implique parfois des problèmes dont la source est externe, comme les aléas économiques. Face à ceux-ci, l'État est impuissant. Comme on l'aura rappelé, le pouvoir politique légitime ne peut passer outre les frontières, et il serait fort irréaliste de penser que les affaires publiques peuvent être gérées uniquement par la volonté des citoyens. Ainsi, l'application du modèle est limitée puisque si l'institutionnalisation est possible, elle ne l'est que dans un cadre étatique.

Par ailleurs, il semblerait, selon un participant, que malgré le fait que le processus de la politique délibérative se veut universalisable dans tous les États, il ne le soit pas. Cette universalité du modèle serait justifiée selon Habermas, par le fait que la légitimité démocratique ne serait pas ancrée dans une communauté particulière uniquement, mais devrait être instaurée par les procédures démocratiques institutionnalisées et les conditions communicationnelles informelles. Ceci aurait pour effet de rendre, théoriquement, le modèle universalisable et transférable à toutes les sociétés puisqu'il est apte à transcender les différences culturelles et à s'adapter à tous les contextes historiques. Le problème, cependant, résiderait dans le fait que pour que le modèle fonctionne, l'État doit accepter de laisser des espaces publics informels de discussion se déployer et mettre en place des procédures démocratiques institutionnalisées. Le modèle ne pourrait donc être applicable que dans les systèmes déjà démocratiques, alors que le défi aujourd'hui est souvent de démocratiser les systèmes politiques. Habermas ne donne pas de solutions en ce qui a trait à cela. Il met donc sur pied un mécanisme qui encourage une démocratie déjà engagée, mais ne dit pas, cependant, comment on peut provoquer son avènement.

Malgré tout, comme le droit peut se « réinventer » constamment par la formulation de nouveaux besoins sociaux dans le modèle habermassien, cette forme de droit serait vraiment actuelle et adaptée aux diverses circonstances. Des normes dépassées ne sauraient assurer, en effet, le bien-être actuel des personnes. Pour cette raison, la possibilité de discuter des normes à appliquer ainsi que de retoucher à des normes déjà appliquées est un gage que les droits et le bien-être des individus seront respectés, ce qui constitue un des principaux avantages de la théorie de Habermas.

Conclusion

L'étude de ces œuvres de Habermas était sans conteste indispensable dans la mesure où la série annuelle de séminaires vise à réfléchir au sens et à pré-

ciser des concepts forts polysémiques tels que la gouvernance et la légitimité. Ce qui a fortement capté l'attention de la plupart des participants est certainement la question de la politique délibérative, qui se présente comme le cœur de la légitimation des normes et du droit dans les sociétés, mais qui également, même si Habermas ne le mentionne pas explicitement, est un élément non négligeable d'une gouvernance que l'on souhaite aujourd'hui de plus en plus démocratique. À cet égard, l'attention portée aux citoyens dans la définition des normes qui serviront à régir leur comportement est d'une pertinence considérable, particulièrement dans un contexte où l'on a vu l'État keynésien et le modèle fordiste décliner. Le citoyen voit ainsi son rôle s'élargir jusqu'à définir lui-même, selon Habermas, les règles auxquelles il devra se conformer. Pour ce faire, nous avons vu que d'une part, les citoyens devaient parvenir à obtenir un consensus qui traduit leurs intérêts généralisables, par la politique délibérative, ce que plusieurs auront trouvé fort théorique et peu applicable. D'autre part, pour former une opinion et une volonté collective, il semblait qu'une information fiable et complète devait être disponible, ce que plusieurs ont mis en doute. Enfin, ce modèle impliquerait un rôle considérable de la part de l'État, ce que les participants ont admis, mais il serait néanmoins ressorti que d'importantes limites subsistaient, notamment quant à la difficulté de transposer le modèle à des sociétés qui ne sont pas encore démocratiques, mais aussi à la communauté internationale, vu l'accent sur une régulation interne que propose le modèle.

En somme, il est à retenir de tout cela que si, effectivement, Habermas manifeste beaucoup de contradictions et verse parfois dans l'utopie, ceci est pour plusieurs un passage nécessaire. Il s'agirait en fait du propre de tous les grands philosophes qui passent à l'histoire. En quelque sorte, ces derniers auraient si bien cerné l'esprit de leur époque que leurs écrits peuvent postérieurement sembler truffés des contradictions. C'est néanmoins ce qui leur permet de ne pas être dépassés lorsque l'on relit leurs œuvres. En fait, toutes ces contradictions leur donnerait une crédibilité et une validité apte à devenir pérenne.

¹ Les mouvements sociaux par exemple, a-t-il été souligné, seraient de plus en plus légitimes selon certains car l'État, en gouvernant d'une façon qui ne leur convient pas et qui ne répond pas à leurs besoins, ont de véritables raisons de parler et de s'opposer, en quelque sorte pour se défendre.

C O N V O C A T O R I A A P O N E N C I A S

Segundo coloquio internacional sobre el comercio justo:
El comercio justo y los objetivos del desarrollo sustentable
 Del 19 al 21 de junio 2006, UQAM, Montréal

Coloquio organizado por

El centro de investigación en responsabilidad social y en desarrollo sustentable

Problemática del coloquio

Nuestro coloquio abordará el tema del comercio justo y los objetivos del desarrollo sustentable. Más precisamente, proponemos explorar las contribuciones y los límites del comercio justo a la luz de los criterios sociales, ambientales y económicos del desarrollo sustentable. La meta de este coloquio es avanzar la reflexión que se inició durante el primer coloquio internacional del 2002 que tenía por título « Comercio justo, cooperativas y desarrollo sustentable » y que reunió a más de 200 personas. Este coloquio trilingüe (francés, español, inglés) se dirige a la vez a practicantes e investigadores sobre el tema.

El comercio justo es considerado como una alternativa al mercado convencional y tiene un objetivo triple que converge con el desarrollo sustentable, es decir, un desarrollo social, económico y ambiental. Debido a su preocupación por la justicia y la igualdad, el comercio justo propone cambiar las reglas del sistema neoliberal, al cual se opone ofreciendo un intercambio comercial con sentido social y político que va más allá del puro interés económico. De la misma manera, el comercio justo propone la creación de una red social rica en valores. Además, para los productores, este sistema pretende ser una herramienta de desarrollo que permite mejorar sus condiciones de vida, tener un acceso más justo a los mercados internacionales y estabilizar su situación económica.

El comercio justo se encuentra hoy en una encrucijada que inspira muchas interrogantes. ¿Cómo puede el comercio justo seguir siendo una alternativa al comercio convencional sin poner en riesgo su nicho en el mercado? ¿Cuáles son las ventajas, los riesgos y las condiciones de éxito de la certificación? ¿Es posible preservar los valores del movimiento al tiempo que se aumenta el volumen de ventas? Por ejemplo, ¿cuáles son las consecuencias de distribuir los productos de comercio justo en los grandes supermercados? ¿Cómo se pueden distinguir las iniciativas del comercio justo de aquellas de empresas comerciales dentro de una lógica de responsabilidad social y de desarrollo sustentable? ¿Cuál es la influencia del comercio justo sobre el contexto institucional y sobre las prácticas de las empresas comerciales? ¿El comercio justo permite realmente la mejora de las condiciones de vida de los productores? ¿Cómo se pueden comparar las exigencias del comercio justo en el Sur y en el Norte? ¿Cómo se viven de manera concreta los valores del comercio justo, tanto en los productores como en los distribuidores y los consumidores? Estas son sólo algunas de las preguntas que podrían ser abordadas y discutidas a profundidad a lo largo de este coloquio.

Sugerencia de temas para la propuesta de textos (esta lista no es exhaustiva):

Las repercusiones del comercio justo en términos de desarrollo sustentable / El comercio justo: ¿un nuevo movimiento social o un nicho de mercado? / Vías alternativas futuras para el comercio justo: su potencial, sus límites, sus implicaciones y sus riesgos de deriva / Prácticas alternativas y comercio justo / El potencial regulador del comercio justo / Estudios de caso de las organizaciones de comercio justo / Estudio de percepción de los consumidores / Estudios de mercado / Estudios sectoriales: el mercado de café, el sector alimenticio, los textiles, el turismo justo / Meta análisis (síntesis) de estudios sobre el comercio justo / Análisis del contexto jurídico e institucional / La perspectiva crítica del comercio justo y del desarrollo sustentable / El papel del comercio justo en la gobernabilidad de las empresas y de los mercados globalizados / Estudio comparativo de los valores y de las prácticas del comercio justo y de la responsabilidad social de la empresa / La relación entre el comercio justo y la economía social (cooperativas y organizaciones sociales sin fines de lucro)

Difusión y premios

Los textos de las ponencias enviadas antes de la fecha límite serán publicados en las Actas del coloquio. Los autores de las mejores comunicaciones serán invitados a participar en la publicación de una obra colectiva. Los premios para la mejor ponencia serán otorgados en las siguientes categorías:

Estudiante / estudio de caso / meta análisis (síntesis teórica) / análisis histórico / estudio de mercado o de percepción de los consumidores / estudio estratégico del sector o del nicho de mercado / comercio justo y desarrollo sustentable / comercio justo, gobernabilidad, regulación y conceptos recurrentes (por ejemplo, responsabilidad social de la empresa, economía solidaria y social) / prácticas alternativas, problemática y perspectivas para el futuro.

Tipos de propuestas

Las propuestas pueden tomar dos formas, ya sea la de una ponencia o la de un taller. La propuesta de ponencias consiste en la presentación del o de los autores, del título y del resumen de la presentación. Las ponencias retenidas serán agrupadas según el tema por los organizadores del coloquio.

Por taller queremos decir un foro de discusión donde los participantes, elegidos según su experiencia o conocimiento particular, son invitados a discutir y debatir acerca de un tema en especial. La propuesta para un taller debe precisar el nombre y la afiliación del responsable del taller (de aquel que somete la propuesta), del presidente de la sesión, de cada uno de los participantes del panel (justificando la elección), y de los comentaristas, si es el caso. La propuesta para el taller debe también incluir una descripción del tema que será abordado y de su pertinencia, así como de la manera que será abordado. El responsable del taller es también responsable de su organización y cada miembro del panel debe comprometerse a participar (favor de añadir un correo electrónico con la confirmación de los participantes de la propuesta). Un espacio completo dentro del coloquio será reservado para los talleres (cerca de una hora y media o según las indicaciones del responsable de la propuesta de taller).

Comité científico : Marie-France Turcotte (UQAM), Corinne Gendron (UQAM), Louis Favreau (UQO), Jean-Guy Vaillancourt (UdeM), Marie-Claire Malo (HEC-Montréal), Olga Navarro-Flores, Darryl Reed (U. York).

Fecha límite para la presentación de resúmenes : 15 de octubre 2005

Fecha límite para la presentación de ponencias : 1 de mayo 2006

CRITERIOS DE PRESENTACIÓN DE LAS PROPUESTAS: www.esg.uqam.ca/crsdd

A P P E L D E C O M M U N I C A T I O N

Deuxième colloque international sur le commerce équitable

Le commerce équitable et le développement durable

19 au 21 juin 2006, UQAM, Montréal

Organisé par

La Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

Problématique du colloque

Le colloque porte sur le commerce équitable et les visées du développement durable. Plus précisément, nous proposons d'explorer les contributions et limites du commerce équitable à la lumière des visées sociales, environnementales et économiques du développement durable. L'objectif de ce colloque est de poursuivre la réflexion amorcée lors du premier colloque international de 2002 qui avait pour titre « Commerce équitable, coopératives et développement durable » et qui avait réuni plus de 200 personnes. Ce colloque trilingue (français, espagnol, anglais) s'adresse à la fois aux chercheurs et aux praticiens.

Le commerce équitable se présente comme une alternative au marché conventionnel et s'est fixé des objectifs qui rejoignent ceux d'un développement durable, soit un développement social, économique et environnemental. Dans un souci de justice et d'équité, le commerce équitable propose de changer les règles du système néo-libéral auquel il s'oppose. Il intègre à l'échange une signification sociale en investissant les transactions économiques d'un contenu social et politique. Le commerce équitable a aussi créé un réseau social chargé de valeurs. Pour les producteurs, le commerce équitable se dit être un outil de développement permettant d'améliorer leurs conditions de vie, d'avoir un accès selon des conditions plus justes aux marchés internationaux et de stabiliser leur situation économique.

Le commerce équitable se retrouve aujourd'hui à la croisée des chemins et ses enjeux posent de nombreuses questions. Comment le commerce équitable peut-il demeurer une alternative se distinguant du commerce conventionnel sans toutefois risquer la marginalisation ? Quels sont les avantages, les risques et les conditions de succès de la certification ? Est-il possible de préserver les valeurs du mouvement tout en accroissant les parts de marché ? Par exemple, quelles sont les conséquences de distribuer les produits du commerce équitable dans les grandes chaînes de magasins ? Comment les initiatives du commerce équitable se distinguent-elles de celles des entreprises commerciales qui développent des politiques de responsabilité sociale et de développement durable ? Quelle est l'influence du commerce équitable sur le contexte institutionnel et les pratiques des entreprises commerciales ? Le commerce équitable permet-il l'amélioration des conditions de vie des producteurs ? Comment se comparent les exigences du commerce équitable au Sud et au Nord ? Comment se vivent de manière concrète les valeurs du commerce équitable et ce, tant chez les producteurs, les distributeurs que les consommateurs ? Voici quelques-unes des questions que le colloque donnera l'occasion d'approfondir.

Suggestions de thèmes et de sujets pour les propositions de textes (cette liste ne se veut pas limitative) :

Les répercussions du commerce équitable en termes de développement durable / Le commerce équitable : nouveau mouvement social ou niche de marché ? / Voies d'avenir pour le commerce équitable : son potentiel, ses limites, ses enjeux et ses risques de dérive / Pratiques alternatives et commerce équitable / Le potentiel régulateur du commerce équitable / Études de cas d'organisations du commerce équitable / Études de perception des consommateurs de commerce équitable / Études de marché du commerce équitable / Études sectorielles du commerce équitable, par exemple, la filière du café, le secteur alimentaire, le textile, l'artisanat, le tourisme équitable / Études historiques du commerce équitable / Histoires de vie d'acteurs du commerce équitable / Méta analyse (synthèse) des études sur le commerce équitable / Analyses des contextes juridiques et institutionnels du commerce équitable / Perspective critique sur le commerce équitable et le développement durable / Rôle du commerce équitable dans la gouvernance des entreprises et des marchés mondialisés / Étude comparative des valeurs et des pratiques du commerce équitable et de la responsabilité sociale d'entreprise / Liens entre le commerce équitable et l'économie sociale (coopératives et OSBL)

Diffusion et prix

Les textes des communications retenues qui seront remis dans les délais prescrits seront publiés dans les Actes du colloque. Les auteurs des meilleures communications pourront être invités à participer à la publication d'un ouvrage collectif. Des prix pour la meilleure communication seront remis dans plusieurs catégories :

étudiante / étude de cas / méta analyse (synthèse théorique) / analyse historique et histoire de vie / étude de marché ou de perception des consommateurs / étude stratégique de secteur ou de filière / commerce équitable et développement durable / commerce équitable, gouvernance, régulation et concepts concurrents (par exemple, responsabilité sociale d'entreprise, économie sociale) / pratiques alternatives, enjeux et perspectives d'avenir.

Types de propositions

Les propositions peuvent prendre deux formes, soit celle d'une **communication** ou celle d'un **atelier**. La proposition de la communication consiste en la présentation de son ou de ses auteurs, du titre et du résumé de la présentation. Les communications retenues seront regroupées par thèmes par les organisateurs du colloque.

Par atelier nous voulons dire un forum de discussion où plusieurs participants choisis pour leur expertise ou leur expérience particulière sont invités à venir discuter et débattre d'un sujet. La proposition pour un atelier doit préciser le nom et l'affiliation du responsable de l'atelier (celui qui soumet la proposition), du président de séance, de chacun des participants du panel (avec justification de ce choix), et des commentateurs s'il y a lieu. La proposition pour l'atelier doit aussi inclure une description du thème abordé, de sa pertinence, et de la façon dont il sera abordé. Le responsable de l'atelier est responsable de son organisation et chaque membre du panel doit s'engager à y participer (joindre un courriel de confirmation à la proposition). Une période complète du colloque (environ 1h30 ou selon les spécifications du responsable de la proposition d'atelier) sera réservé pour l'atelier à l'intérieur du colloque.

Comité scientifique d'organisation du colloque : Marie-France Turcotte (UQAM), Corinne Gendron (UQAM), Louis Favreau (UQO), Jean-Guy Vaillancourt (UdeM), Marie-Claire Malo (HEC-Montréal), Olga Navarro-Flores, Darryl Reed (U. York).

Date limite de présentation des propositions : **15 octobre 2005**

Date limite de présentation des communications pour les Actes du colloque : **1 mai 2006**

RENSEIGNEMENTS SUR LES MODALITÉS DE SOUMISSION : www.esg.uqam.ca/crsdd

CALL FOR PAPERS

Second International Fair Trade conference
Fair Trade and Sustainable Development
 June 19 to June 21 2006, UQAM, Montreal

Sponsored by the
 Chair in Social Responsibility and Sustainable Development
 Université du Québec à Montréal (UQAM)

The **Fair Trade and Sustainable Development** conference aims to explore the contributions and limits of Fair Trade from the perspective of the social, economic and environmental goals of sustainable development. The goal of the conference is to continue the analysis begun at the first international conference held in 2002, which brought together more than 200 people under the banner: "Fair Trade, Cooperatives and Sustainable Development". Researchers as well as practitioners are invited to attend this conference which will be conducted in English, French and Spanish.

Fair Trade is an alternative economic network embedded in social values. Based on the values of justice and equity, Fair Trade presents a critique of the neo-liberal economic order and globalization and seeks to change the ways international business is conducted by injecting social and political considerations into economic transactions. For local producers, Fair Trade serves as a development tool to improve their living conditions, to provide fairer access to international markets and to stabilize their economic situation. Under certain conditions, Fair Trade can serve to popularize more environmentally sustainable practices.

Today, Fair Trade finds itself at a crossroads which poses challenges and raises numerous questions. How can Fair Trade remain an alternative that distinguishes itself from conventional trade without bearing the risk of remaining marginal? What are the advantages, the risks and the conditions of success for fair trade certification? Is it possible to preserve the movement's values while increasing market access? For example, what are the consequences of distributing Fair Trade products in supermarkets? How do Fair Trade initiatives distinguish themselves from other commercial enterprises that have socially responsible and sustainable policies? What influence has Fair Trade had on the institutional context and practices of traditional business enterprises? Does Fair Trade improve the living conditions of producers? How do Fair Trade requirements compare for organizations from the North and from the South? These are some of the questions that will be addressed during the conference.

Suggested Themes and Subjects for Proposals (this list is not intended to be exhaustive):

Fair Trade's impact on sustainable development / Fair Trade: new social movement or market niche? / Future avenues for Fair Trade: potential, limits, challenges and risks of being side tracked. / Alternative practices and Fair Trade / Fair Trade's and the regulation of the economy / Case studies of Fair Trade organizations / Study of consumer perceptions and buying behaviour of Fair Trade products / Market studies of Fair Trade / Sectoral analysis of Fair Trade, for example, coffee, agriculture, processed food, textiles, handicrafts, tourism / Historical studies of the Fair Trade movement and of Fair Trade organizations / Life stories of Fair Trade promoters or practitioners / Meta-analysis of research on Fair Trade / Analysis of the legal and institutional context of Fair Trade / Critical perspective on Fair Trade and sustainable development / The role of the Fair Trade movement in the governance of global corporations markets / Comparative study of the values and practices of Fair Trade and of Corporate Social Responsibility / Links between the Fair Trade and the social economy (cooperatives and NGOs) movements

Publication and prizes

Papers selected for the conference which have been submitted by the deadline (May 1st, 2006) will be published in a volume of Conference Proceedings. Some authors will be invited to contribute their submissions as a chapter in an edited book. Prizes for the best papers will be awarded in several categories:

Student / Case studies / Meta analysis / Historical studies and life stories / Market and consumer perception studies / Strategic and sectoral analysis / Fair Trade and sustainable development / Fair Trade, governance, regulation and competing concepts (for example, corporate social responsibility, social economy) / Alternative practices, challenges and future perspectives

Types of proposals

Proposals will be accepted for both **papers** and **workshops**. Proposals for papers must include the name of the author(s), the title and an abstract. Papers selected will be grouped into themes by the organizers of the conference.

By workshop we mean a discussion forum where several participants, selected for their particular expertise or experience, are invited to discuss and debate a topic. The proposal for a workshop must specify the name and affiliation of: 1) the convener of the workshop (the person submitting the proposal); 2) the chair of the workshop (which may be the convener or a different individual); 3) each member of the workshop panel as well as; 4) any commentators (if applicable). The workshop proposal must include a description of the theme for discussion, its relevance and how it will be approached. The choice of the members of the panel must also be explained. The convener is responsible for organizing the workshop. Each panel member must confirm their willingness to participate (please attach an e-mail confirmation from each panelist). A complete session of the conference will be allocated for the workshop (approximately 90 minutes, but this may vary at the discretion of the convener).

Scientific committee: Marie-France Turcotte (UQAM), Corinne Gendron (UQAM), Louis Favreau (UQO), Jean-Guy Vaillancourt (UdeM), Marie-Claire Malo (HEC-Montréal), Olga Navarro-Flores, Darryl Reed (U. York).

Final date for submission of abstracts: **October 15th, 2005**

Final date for submission of papers: **May 1st, 2006**

SÉMINAIRES SCIENTIFIQUES DE LA CHAIRE 2005-2006

La gouvernance et la légitimité

Pour une quatrième année consécutive, la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable a le plaisir de vous convier à sa série annuelle de séminaire sur la gouvernance et la légitimité. Cette série annuelle de séminaires scientifiques fait suite à la série de séminaires sur la responsabilité sociale de l'entreprise (2002-2003), à celle sur la régulation (2003-2004) et à celle sur les nouveaux mouvements sociaux économiques (2004-2005). En continuité avec celles-ci, la série sur la gouvernance et la légitimité vise à étudier des œuvres fondamentales afin de développer une compréhension approfondie de ces deux thèmes susceptible d'enrichir nos analyses sur la responsabilité sociale, les innovations régulatrices et les nouveaux mouvements sociaux économiques.

La mondialisation économique et financière a considérablement réduit la capacité des États à exercer un contrôle sur l'activité économique en général, dont une large portion est désormais « déterritorialisée », mais préside également à une nouvelle dynamique entre les États et les entreprises multinationales qui sont devenues, avec les institutions commerciales internationales, les acteurs clés de la mondialisation (Petrella, 1989). Bon nombre d'activités sont ainsi soustraites du pouvoir coercitif de l'État national et le contrôle que celui-ci exerce sur un territoire, légitimé selon une logique démocratique, cède la place à un ordre mondial négocié entre États, à propos de leurs entreprises et de leurs marchés, ordre négocié venant se répercuter sur les politiques mises en œuvre à l'échelle nationale. Par ailleurs, le quasi-gouvernement commercial que représente l'OMC entre en contradiction avec d'autres institutions en émergence, témoignant d'une nouvelle facette de la mondialisation, plus précisément les forums alternatifs portés par une société civile qui se structure à l'échelle internationale (De Sousa-Santos, 2001) et le droit « normatif » mondial (pénal et environnemental, par opposition au droit commercial) (Rocher, 2001). La pluralité des systèmes juridiques à l'échelle internationale pose des problèmes de compatibilité, d'articulation et de hiérarchisation qui n'ont pas encore été résolus (Juillet, 2001). Quant aux mobilisations sociales, leur caractère mondial les érige en nouvel interlocuteur des entreprises et des institutions commerciales internationales, mais ce non seulement dans l'arène sociale et politique, mais aussi sur la scène économique. Enfin, sur le plan national, nous assistons également à de profondes transformations des processus de réglementation qui tendent à devenir partenariaux, négociés, volontaires et progressifs (Yssalis, 1999; Schrecker, 1984; Rocher, 2001; Halley, 1997; Harrison, 1997; Gendron et Turcotte, 2003). Tout cela survient dans un contexte où les institutions économiques, les gouvernements, les entreprises et d'autres acteurs vivent une crise de légitimité (Weber 1995, Habermas 1997, Beck 2001). Dans le cas des systèmes politiques, on a remis en question leur capacité à légitimer leur pouvoir et leur rationalité (Weber 1995, Habermas 1976). Nous le verrons au fil des séminaires, le politique n'est pas la seule sphère de la société qui cherche à recouvrer une légitimité en crise. En somme, nous souhaitons éclaircir, dans le cadre de cette quatrième année, les termes du débat sur les transformations de la nature et des modes de gouvernance à l'ère de la mondialisation, en étudiant des auteurs clés (Weber, Beck, Habermas, Foucault, etc.) et en nous penchant notamment sur les théories de la gouvernance et sur quelques institutions clés et leur fonctionnement (à l'échelle internationale : OMC, ALENA, UE, Tribunal pénal international, OIT, etc.; à l'échelle nationale, les comités multipartites de réglementation, les contrats « réglementaires », etc.).

La série se présente comme une continuité où seront notamment étudiés des auteurs classiques, en allant vers des auteurs de plus en plus contemporains ainsi que certains commentateurs de ces auteurs. Vous trouverez en annexe la programmation ainsi que les thématiques des différents séminaires. Cette année, ceux-ci se tiendront un jeudi de chaque mois, de 14h00 à 17h00.

SÉMINAIRES SCIENTIFIQUES DE LA CHAIRE 2005-2006

La gouvernance et la légitimité

Premier séminaire – 15 septembre 2005 : Weber, Max. *Économie et société*.

Deuxième séminaire – 6 octobre 2005 : Habermas, Jürgen. *Droit et démocratie et Raison et légitimité*.

Troisième séminaire – 3 novembre 2005 : Ladrière, Paul et Claude Gruson. *Éthique et gouvernabilité*.

Quatrième séminaire – 1^{er} décembre 2005 : Foulcalt, Michel. *Sécurité, Territoire, Population et Naissance de la biopolitique*.

Cinquième séminaire – 26 janvier 2006 : Beck, Ulrich. *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation et La société du risque*.

Sixième séminaire – 16 février 2006 : March, James G. et Johan P.Olsen. *Democratic governance*.

Septième séminaire – 16 mars 2006 : Held, David. *Democracy and the global order*.

Huitième séminaire – 13 avril 2006 : Beauchemin, Jacques. *La société des identités*.

Neuvième séminaire – 18 mai 2006 : Pierre, Jon et Guy B.Peters. *Governance, politics and the state*.

Dixième séminaire – 8 juin 2006 : Séminaire synthèse

Renseignements: crsdd@uqam.ca

CHAIRE de responsabilité
sociale et de
développement durable
ESG UQÀM

École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal
Case postale 6192
Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 4R2

Téléphone : 514.987.3000
poste 6972#

Télécopieur : 514.987.3372

Courriel: crsdd@uqam.ca

Visitez notre site Internet

www.crsdd.uqam.ca

Inscrivez-vous à notre liste d'envoi électronique

crsdd@uqam.ca

Bulletin de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

Rédactrice en chef : Lysiane Roch

Rédacteur-adjoint, graphisme : Julien Boucher

Collaborateurs : Corinne Gendron, Marie-france Turcotte, Emmanuelle Champion, Inês Lopes, Caroline Mailloux, Benjamin Huybrecht, Ana Isabel Otero, Valerie Demers

Pour soumettre un article, prière de consulter le site web www.crsdd.uqam.ca.
